

« La Huppe du Paradou »



Mairie
Boîte N° 17
44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie en Retz le 10/07/2021.

COMPTE-RENDU de L'ASSEMBLEE GENERALE du 09 JUILLET 2021

Convoqués par un email à chaque adhérent daté du 09 juin 2021 et par voie de presse, les membres de l'association et les personnes intéressées se sont réunies le samedi 09 juillet 2021 à 18h à la salle Bellevue de la Bernerie en Retz.

A l'ordre du jour :

- *Rapport moral, activités 2019/2020*
- *Bilan financier du Trésorier*
- *élections au CA*
- *Point sur nos actions*
- *Questions diverses*

Le Président Jean-Pierre Barbedette remercie de sa présence, Jacques Prieur, maire de la Bernerie en Retz. Au moment de débiter la séance, le quorum de 50 pour cent des membres présents ou représentés est atteint. La séance est déclarée ouverte. La secrétaire de séance est Francine Leclerc.

Rapport moral du président

Jean-Pierre Barbedette rappelle les buts de l'association en partant de l'historique de la naissance de l'association

- Défendre et valoriser notre cadre de vie
 - Continuité du sentier littoral
 - Préservation et mise en valeur des Espaces Naturels Sensibles
 - Conservation d'espaces boisés et de haies bocagères
 - Développement des liaisons douces
- Préserver notre environnement
 - Actions pédagogiques vers les enfants des écoles mais aussi vers les adultes

Jean-Pierre Barbedette rappelle ensuite brièvement l'ensemble des actions sur lesquelles la Huppe du Paradou est intervenue au cours des années 2019 et 2020 :

Le Site internet :

On y trouve le compte-rendu de toutes nos actions

Le Bulletin :

A été mis entre parenthèses au profit de newsletters envoyées par mail

Participation au forum des associations :

En septembre 2019, pas en 2020 du fait de la pandémie

Sentier littoral :

Relances régulières

Courrier à M. le Maire en mars 2021 à propos du lancement par l'état d'une campagne d'études et de travaux financés par « France Relance » pour de nouveaux tronçons du sentier littoral.

Espaces Naturels Sensibles :

Versannes : intervention pour demander un minimum d'entretien avant saison en 2020 et récemment pour l'escalier.

ZAC de la Rogère :

Intervention par mail auprès de M. le maire en avril 2021, au début des travaux de la tranche 5.

Liaisons douces : Vélocéan

Lettre au département en septembre 2019 sur l'état du balisage

Rencontre avec le département sur site en mars 2020

Relance et nouvelle rencontre sur site avec le département et Gilles Laurent pour la municipalité.

Le balisage a été revu début 2021.

Liaisons douces : Sentiers

Propositions sur le sentier littoral et autres sentiers envoyées à Hervé Lusetti, conseiller délégué au littoral et espaces verts, en décembre 2020

Liaisons douces : mobilités

Nous avons participé à l'atelier mobilités actives du 18 janvier 2021 organisé par la municipalité

Actions Pédagogiques

En raison de la pandémie les activités organisées avec l'école de La Bernerie ont du être annulées en 2020 et 2021

Participation aux éditions 2019 et 2020 du WCUD(world clean up day)

Rencontre avec la nouvelle municipalité en octobre 2020.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Le rapport détaillé est exposé par la trésorière Jocelyne Touzet. Il fait état pour l'exercice 2020 d'un résultat positif de 98,89 euros. A noter que la subvention allouée par la Mairie pour nos projets pédagogiques avec l'école n'a pu être utilisée à cause de la pandémie et est reportée sur l'exercice 2021. Au 31 décembre 2020, l'association dispose d'un avoir sur compte de 729,30 euros, d'un avoir sur livret de 98,55 euros, et de 80,11 euros en espèces.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Elections du CA

- Les membres sont élus pour 3 ans
- 7 Membres en fin de mandat :
Francine Leclerc, Jocelyne Touzet, Jean-Pierre Barbedette, Claude Cartier, Guy Dupin, Jean-Pierre Lagarde, Yves Seillé sont candidats à un nouveau mandat
- 1 candidat nouveau
Georges Blandin
- Les candidats sont élus à l'unanimité

Compte-rendu des actions

Sentier littoral

Intervention par Jean-Pierre Barbedette et Guy Dupin

Nous revenons sur le courrier adressé à M. le Maire le 06 mars 2021 suite à un article paru dans la presse évoquant le lancement par l'État d'une campagne d'études et de travaux financés par « France Relance » qui permettra de **finaliser l'ouverture de tronçons manquants** et de restaurer ceux qui doivent l'être pour des raisons de sécurité d'usage et de banalisation d'espaces dégradés. **Les buts de cette opération sont l'accès libre et gratuit à des paysages "vue sur mer" époustouflants et la découverte du patrimoine culturel et naturel de nos littoraux.**

Les collectivités locales sont appelées à déposer des dossiers de candidature auprès du CEREMA afin d'obtenir des aides pour des études préalables et des travaux.

Ce courrier ayant reçu un accueil favorable de M. le Maire, nous lui demandons de nous faire un point sur le dossier.

M. Prieur nous précise tout d'abord qu'il s'agit d'un financement pouvant couvrir de 30 à 80% des opérations, le complément restant à la charge de la collectivité. Le dossier est en cours de rédaction et devra s'harmoniser avec l'étude en cours à l'agglomération Pornic portant sur tout le littoral.

La commune a déjà repris contact avec Phytolab qui avait réalisé une étude sur la continuité du sentier littoral entre la Boutinardière et la Grande plage en 2006.

M. le Maire nous indique sa volonté de prioriser le secteur nord de la commune, du fait principalement de l'érosion des falaises. Il faudra tenir compte des projections d'évolution du trait de côte. La descente très dangereuse sur la plage de la Rinais ferait partie de l'étude mais M. le maire est réticent sur l'idée de passerelle, du fait justement de l'évolution du trait de côte (montée des eaux, érosion). Le sentier est aussi très fragilisé au niveau du trou de l'enfer.

L'étude d'une SPPL (servitude de passage des piétons sur le littoral) sur tout le rivage communal n'est pas la priorité, malgré la demande faite en 2013 par M. le Maire auprès de la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer).

Nous demandons que, dans un premier temps, le départ du sentier sur la plage de la Rinais soit mieux balisé.

Nous abordons ensuite la sécurisation du bord de la RD 97 entre la rue Richelot et l'ENS des Roches Dorées, tronçon servant actuellement de contournement marée haute pour le sentier littoral. Les poteaux électriques empêchaient la mise en place d'une barrière comme c'est le cas plus loin vers Pornic. Ces poteaux ayant été enlevés, peut-on envisager cet aménagement ?

M. le Maire répond qu'il pourrait se faire suite à l'étude mobilité actuellement pilotée par l'agglomération de Pornic.

Espaces Naturels Sensibles : vallon de Versannes

Intervention par Guy Dupin et Jean-Pierre Barbedette

L'escalier de bois descendant sur le chemin de Versannes a besoin d'être réparé (quelques lattes à changer). Le département nous a informés que l'action est prévue très prochainement.

Guy Dupin aborde ensuite le problème de la desserte automobile des 3 propriétés accessibles aujourd'hui par le chemin traversant l'ENS. Une solution est envisagée, depuis de longues années à partir de l'avenue des Rives. Nous ne comprenons pas qu'une négociation n'est pas eu lieu lors de la vente début 2020 d'une propriété située à l'extrême sud-ouest de l'avenue des Rives, à l'intérieur de laquelle un espace était réservé au PLU afin de permettre, à terme, de donner un accès à ces 3 propriétés sans passer par l'ENS.

M. le maire convient qu'aujourd'hui c'est trop tard.

Nous posons la question de l'utilité de ces espaces réservés au PLU pour de futurs projets, si lors de la vente des propriétés concernées, une préemption n'est pas mise en œuvre ou, une négociation engagée lorsque seule une partie de la propriété est concernée

Guy Dupin rappelle ensuite que le panneau pour la réglementation de l'accès des chiens sur la plage de Crève-Cœur, n'a toujours pas été réinstallé en bas du chemin de Versannes, ceci depuis 2019. Nous en profitons pour rappeler l'incohérence des 2 panneaux situés dans la descente de la Boutinardière.

Zac de la Rogère

Nous rappelons notre regret que l'augmentation du nombre de lots dans la tranche 5 se soit faite au détriment de haies bocagères, transférées de l'espace public vers les lots privés, rendant ainsi leur préservation incertaine. Nous signalons d'autre part, de nombreux arbres morts parmi ceux plantés en tranche 3. Il serait nécessaire que l'aménageur les remplace avant rétrocession à la commune de cette partie de la Zac.

Le bassin de rétention d'eau de la tranche 1 n'a jamais eu d'entretien et des arbres y poussent. N'y a-t-il pas nécessité à le faire ? M. le Maire en convient et évoque une surcharge de travail des services techniques.

Espaces boisés à préserver inscrits au PLU

Route de Pornic un projet immobilier a fait disparaître l'un de ces espaces. Même si sa surface était modeste, Il bordait le chemin de Versannes et sa disparition est un coup de canif de plus dans le charme paysager de ce chemin.

Il nous apparaît indispensable que soient respectés ces espaces, déjà bien peu nombreux sur notre commune.

Liaisons douces

Nous rappelons notre attachement au développement des liaisons douces et nous soutenons en cela la volonté de la municipalité.

M. le Maire affirme son attachement à développer les infrastructures tout en précisant que le coût en est élevé et qu'il faut aussi convaincre les habitants d'utiliser ces modes de transport, par la pédagogie et aussi parfois par la contrainte.

Jean-Pierre Barbedette clôture la réunion en remerciant M. le Maire de sa présence ainsi que tous les participants.

A l'issue de l'AG, le Conseil d'administration a procédé à l'élection du bureau.

Celui-ci reste inchangé :

LECLERC Francine, secrétaire

TOUZET Jocelyne, trésorière

BARBEDETTE Jean-Pierre, président